



## **BILAN de l'appel à projets « ÉCOPHYTO II »**

### ***Réduisons l'utilisation des produits phytosanitaires***

Lancé en 2016, cet appel à projets a suscité 70 candidatures.

Le plan Ecophyto est le plan national qui vise à réduire progressivement l'utilisation, la dépendance, les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques en France tout en maintenant une agriculture économiquement performante. Il s'appuie sur les outils structurants mis en place par le premier plan, afin de valoriser et déployer auprès du plus grand nombre les techniques et systèmes économes et performants qui ont fait leurs preuves chez certains pionniers, agriculteurs, collectivités ou particuliers.

Pour répondre à ces objectifs, l'Agence de l'eau Seine-Normandie a souhaité soutenir et accompagner des projets innovants et efficaces.

Au total, l'Agence a reçu 70 dossiers de candidatures dont 52 ont été approuvés au regard de leur caractère innovant et pilote dans la réduction d'utilisation des produits phytosanitaires.

## **Retour sur le bilan de l'année 2016**

### **Rappel des modalités**

L'enveloppe globale pour cet appel à projets a été de 3,44 millions d'euros pour un taux de financement par dossier pouvant atteindre 70 % du montant des dépenses finançables.

15 octobre 2016	Retour des dossiers finalisés par les porteurs de projets
Octobre 2016	Début de l'examen des dossiers par les services de l'Agence
Nov 2016 à avril 2017	Validation des dossiers retenus par les instances de bassin de l'Agence (Commission des aides)

## Eclairage global sur les candidatures reçues

70 dossiers de candidatures ont été reçus.

### Répartition des projets par région sur le bassin Seine-Normandie

- 50 % pour le Grand Est
- 27 % pour la Normandie
- 13 % pour l'Ile-de-France
- 7 % pour les Hauts-de-France
- 3 % pour la Bourgogne-Franche-Comté

### Répartition par porteur de projet

Plus de la moitié des projets reçus ont été portés par les chambres d'agriculture.

Ont également répondu : des collectivités, des associations, l'interprofession/groupement d'intérêt économique/syndicat agricole, des groupes d'agriculteurs/viticulteurs, des structures d'enseignement/formation agricole, des coopératives/négoces, des groupements d'agricultures biologiques et des exploitations agricoles.

## Les projets retenus

52 dossiers de candidatures retenus.

### Répartition par type de projets

- accompagner des groupes d'agriculteurs dans la réduction d'utilisation des produits phytosanitaires
- rendre possible des filières structurellement moins consommatrices d'intrants
- conforter un potentiel de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires à l'échelle d'un territoire
- rendre possible la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires chez les particuliers.

*A noter : 81 % des dossiers retenus s'inscrivent dans la principale priorité ciblée par l'appel à projets pour l'accompagnement des groupes d'agriculteurs dans la réduction des produits phytosanitaires.*

## Conclusion

Cet appel à projets a permis de financer 52 initiatives très volontaristes notamment dans l'accompagnement des groupes d'agriculteurs engagés dans des actions collectives territoriales.

Il contribue ainsi à l'objectif de multiplication par 10 du nombre d'agriculteurs accompagnés dans la transition vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques (action d'engagement au niveau national de 30 000 exploitations agricoles du plan Ecophyto II).

...

**Fort de ces premiers projets qui ont suscité une dynamique de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, l'Agence de l'eau a lancé au mois de mai 2017 une seconde session de l'appel à projets pour soutenir et encourager de nouveaux projets collectifs ambitieux : dans les régions Ile-de-France, Hauts-de-France et Grand-Est (pour les autres régions, les porteurs de projets pourront s'adresser aux directions territoriales de l'Agence de l'eau ou bien aux services des régions qui indiqueront les étapes à suivre).**

